



Au Fil de la **FEUILLANTÉ** — juillet 2015 —

Chers Fontenoises et Fontenois,

Quelques nouvelles de l'intercommunalité... Notre Grand Poitiers.

Le service économique de Grand Poitiers que je copréside, ne ménage pas ses efforts pour le développement que ce soit du nord avec l'ouverture d'une nouvelle zone économique, que ce soit au Sud où la zone de Chaumont (derrière Auchan) est commercialisée à plus de 40 %. Mais surtout... Enfin à l'angle de l'autoroute, le début des travaux Alinéa sont annoncés en principe pour octobre. Souvenez-vous de ce projet qui a été maintes fois reporté à cause des recours exercés par Fly. Donc en principe, vous aurez à proximité de chez vous cette enseigne.

Dans une toute autre rubrique, sachez que nous défendons le maintien du site de la déchetterie de Fontaine-le-Comte qui est remis en cause dans le cadre d'une réflexion de rationalisation des sites sur l'ensemble de Grand Poitiers. Nous considérons quant à nous que sa fermeture pour diriger les utilisateurs actuels vers la déchetterie située à Ligugé serait une erreur d'organisation et une erreur écologique. Nous sommes également intervenus suite à l'arrêt pris sans discussion politique de limiter à 25 passages par habitant. Pour les déchetteries, le président de Grand Poitiers a été très attentif à notre position et a sollicité une large concertation.

Appartenir à une intercommunalité, en l'occurrence Grand Poitiers est un atout fort pour notre commune mais il nous appartient au sein de cette communauté de défendre nos valeurs et les intérêts des habitants.

Nous y participons activement.

Philippe BROTTIER



informations

SITE ABBATIAL

2

Projet de Construction
d'une salle de spectacle



commission

3-4

**Environnement
Sécurité
Vivre Ensemble
Urbanisme**



vie associative

5

**ASSOCIATIONS
SOCIAL, AIDE, CONSEILS,
CULTURELLES, LOISIRS
& SPORTIVES**



Site Abbatial

Les fouilles archéologiques préventives sur la maison Bonnet et le diagnostic sur l'ensemble du site sont terminés. L'archéologue Adrien MONTIGNY doit maintenant rédiger son rapport dans lequel il fera une description des découvertes ainsi qu'une analyse sur l'évolution du site.

Un cimetière médiéval



Sépulture d'enfant (Mire de 50 cm)

A. Montigny (Inrap)

que ce cimetière était nettement plus vaste. Il se développait tout au long de la nef et au niveau du parvis. Se pose maintenant la question du devenir du projet de parking puisque s'il est maintenu à cet emplacement et dans la mesure où le terrain devra être dénivelé afin de l'accueillir, des fouilles archéologiques seront probablement prescrites par le Service Régional de l'Archéologie. Contrairement aux diagnostics, les fouilles sont à la charge de la commune qui doit les financer.

Les fondations du cloître

C'est sans surprise qu'en creusant le sol du cloître, Adrien et son équipe sont tombés sur les fondations du mur-bahut (mur bas supportant les arcades d'un cloître) de l'ancienne galerie du cloître. Des morceaux de pierres sculptés conservés depuis des années par la municipalité ont été présentés à l'archéologue qui les a identifiés comme appartenant à cette fameuse galerie. Le cloître était également le lieu privilégié où l'on mettait en terre les personnalités importantes, ce n'est donc pas surprenant que plusieurs sépultures aient été aperçues en face de la salle capitulaire lors de recherches menées en 1994.



Vestiges du mur bahut de l'aile orientale du cloître (mire de 1m)

A. Montigny (Inrap)

L'aqueduc

Contre toute attente, pas de trace de notre aqueduc alors que plusieurs témoignages le situaient juste à côté du logis abbatial. Des sondages des années 80 l'avaient identifié près du logis de l'abbé, or il s'agit en réalité d'une canalisation médiévale. Il se pose alors la question de son véritable parcours. Celui-ci est certainement plus simple et plus cohérent que celui supposé depuis des années, il permettrait de capter la source de Basse-Fontaine mais également celle de la fontaine du Gouffre.

Sous la maison Bonnet

Pas de trésor de Templiers ! Ni de cave ou de cellier voûté comme on le pensait. Au lieu de cela, la fouille archéologique a montré que sous la maison se trouvait un autre niveau d'habitation puisqu'une ample cheminée du XIII^e ou XIV^e s. a été mise au jour. Peut-être était-ce là l'ancienne cuisine médiévale ou un lieu important puisque à cette époque, rares étaient les pièces dotées de cheminées de cette envergure. Malheureusement, la fragilité des maçonneries très endommagées n'a pas permis à l'archéologue de fouiller plus au-delà. Quant au mur situé dans le prolongement de la maison Bonnet, il a été « remonté » à de nombreuses reprises et différentes époques. L'architecte en chef des Monuments Historiques établira s'il y a un intérêt historique à le conserver.



Partie supérieure de la cheminée médiévale mise au jour dans le sous-sol de la maison Bonnet (Mires de 50 cm et 1m)

A. Montigny (Inrap)

Les résultats de cette fouille et ces diagnostics vous seront présentés lors d'une conférence donnée par Adrien Montigny après la rentrée scolaire.

QU'EST-CE QUE LA FOUILLE ?

Lorsque le diagnostic est " positif ", cela signifie que des vestiges ont été découverts sur tout ou partie de l'emprise du projet. Si l'État juge leur intérêt scientifique et leur état de conservation suffisant, il peut décider de la réalisation d'une fouille archéologique préventive.

L'aménageur projetant des travaux fait appel soit à l'Inrap, soit à un service archéologique territorial agréé par l'État, soit à toute autre personne de droit public ou privé dont la compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'État. L'opération de fouille débute par la mise en place des installations de chantier et l'organisation d'un plan de terrassement.

Ensuite, le décapage de la zone à traiter consiste à enlever la terre végétale pour atteindre les premiers niveaux archéologiques. Chaque couche archéologique correspond à un moment de l'histoire du site. Les sols des différentes époques ne sont pas toujours parvenus jusqu'à nous, seules les fosses les plus profondes étant alors épargnées par l'érosion. Le mobilier archéologique présent à l'intérieur permet seul de rattacher ces structures à une époque donnée.

Au fur et à mesure du déroulement de l'opération, des coupes et des relevés sont réalisés pour constituer la mémoire du site. Pour se repérer dans l'espace, l'archéologue dispose des services d'un topographe qui, avec un théodolite, prend des mesures précises qui permettront de dresser le plan des vestiges.

Après l'achèvement des fouilles sur le terrain, l'exploitation des données scientifiques se poursuit ensuite dans la base archéologique. Elle débute par un premier classement de l'ensemble de la documentation réunie, l'achèvement du nettoyage et le marquage du mobilier. Dans le même temps s'effectue le travail d'étude du mobilier archéologique récupéré sur le terrain, ainsi que la création des liens entre les différents types de documents. Il faudra ensuite passer à l'écriture, c'est-à-dire rédiger une description de l'évolution du site en s'appuyant sur les différents documents déjà mis au net afin de servir à la compréhension du site.

Source : www.inrap.fr

Inrap

Service national
de recherches
archéologiques
préventives



Environnement



NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE AU BROYAGE DE GRAND POITIERS

La Communauté d'Agglomération a mis en place un nouveau dispositif d'aide au broyage pour les particuliers depuis janvier 2015. Celui-ci vient remplacer les services de broyage en itinérance dans les communes et en fixe à Vouneuil-sous-Biard. Il s'agit d'un dispositif plus personnalisé puisque les habitants du territoire peuvent désormais bénéficier d'un remboursement de 45 € pour la location ou l'achat d'un broyeur ou pour une prestation de broyage par des professionnels (dans la limite d'un remboursement par foyer par an). Pour obtenir cette subvention, il suffit d'en faire la demande en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de Grand Poitiers.



Pour plus d'informations, consultez la fiche pratique « Broyage » sur grandpoitiers.fr (rubrique Cadre de Vie > Déchets > Jardinage/Broyage).

UNE PETITE BÊTE ENVAHISSANTE : LE FRELON ASIATIQUE

Le Conseil Communautaire Grand Poitiers par délibération en date du 27 mars 2015, a décidé de reconduire le versement d'une subvention aux particuliers habitant Grand Poitiers qui souhaitent faire détruire par une entreprise spécialisée, un nid de frelons asiatiques sur leur terrain ou immeuble pour la période du 1^{er} mai au 15 novembre 2015. Pour information, ce dossier est téléchargeable sur le site de Grand-Poitiers dans la rubrique (cadre de vie/biodiversité/plantes et animaux envahissants/frelons asiatiques).

Le frelon asiatique est présent en France depuis 2005, il s'attaque aux abeilles et menace la pollinisation et la biodiversité du lieu où il se trouve. Cependant, le comportement de cette nouvelle espèce ne doit pas susciter d'inquiétude. Elle n'est pas plus agressive envers l'homme que notre frelon européen, mais il faut être prudent comme avec n'importe quel hyménoptère. Afin de participer au recensement national visant à mesurer la progression de cette espèce sur le territoire, les habitants sont invités à compléter un formulaire en ligne sur le site de Grand Poitiers.

Quelques conseils :



NE DÉRANGEZ PAS LES FRELONS

ÉVITEZ LES CHOCS ET LES VIBRATIONS DU SUPPORT DU NID

NE FRAPPEZ PAS LES INSECTES VOLANTS AUTOUR DE VOUS

NE PROVOQUEZ PAS DE COMPORTEMENTS AGRESSIFS

Service Hygiène publique - Qualité environnementale - Téléphone : 05 49 52 35 35

FDGDON : Fédération départementale des Groupements de défense contre les organismes Nuisibles - Téléphone : 05 49 62 98 40



Sécurité

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Nombre de cambriolages pourraient être évités en prenant des précautions de base.

- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.
- Etc...

Plus d'info sur le site du gouvernement :

www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile/Contre-les-cambriolages-avez-les-bons-reflexes





Vivre ensemble



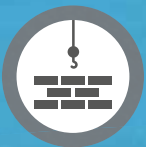
Un grand merci aux habitants qui ont commencé à entretenir les trottoirs devant chez eux. Le « bien vivre ensemble » dépend de nombreux facteurs relationnels et humains tel qu'un voisinage harmonieux qui favorise un sentiment de bien-être et de sécurité dans la ville. Mais lorsque certains oublient les règles élémentaires du « savoir vivre ensemble », les relations se crispent. Les actes de négligence dans l'espace public sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous. Certains sont commis par facilité et d'autres par inadvertance.



Laissons les trottoirs aux piétons et poussettes. Respectons les espaces communs. Utilisons les tondeuses pendant les créneaux autorisés. Ne faisons plus de feux de jardin.

Rappel : LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT !

Le printemps et le début de l'été sont souvent marqués par une reprise des activités de jardinage : tonte, élagage, débroussaillage, taille, etc. Et il n'est pas rare que les déchets verts produits par ces activités soient détruits par incinération au fond du jardin. Or, faire du feu dans son jardin est interdit ! Selon le règlement sanitaire départemental ou RSD en son article 84, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères n'est pas autorisé, sous peine d'amende ou de sanctions plus graves. Les déchets verts sont considérés comme des déchets ménagers. Il est donc interdit de brûler dans son jardin des déchets verts provenant d'un émondage, de la taille d'arbustes et de haies, de la tonte de gazon, de l'entretien des espaces verts, etc. La solution étant la collecte en déchetterie ou le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage) est fortement producteur de polluants et peut occasionner des gênes ainsi que des problèmes de santé. **Merci de penser au bien-être de tous en respectant cette interdiction.**



Urbanisme

Le conseil de la communauté d'agglomération de Poitiers dans sa séance du 26 juin 2015 a lancé une procédure de modification et de révision de son plan local d'urbanisme (PLU).

1- PROCÉDURE DE MODIFICATION M3-R5 DU PLU

Elle va durer environ une année avec une approbation par le conseil de Grand Poitiers en juin 2016.

Les modifications sont les suivantes :

- Suppression du minimum parcellaire, du coefficient d'occupation des sols (COS) et correction de certains termes employés en application de la loi ALUR.
 - Adaptation du règlement du PLU pour l'article 3 relatif aux voies en impasse et aux dispositifs de retournement.
- Adaptation du nombre de logements maximum permis dans les orientations d'aménagement de la zone AUM1 n°07 rue des Cèdres sur la commune de Biard (25 logements au lieu de 15).
- Adaptation de la proportion attendue de logements selon leur typologie, suppression des hauteurs maximales pour les logements individuels et groupés et actualisation du plan d'aménagement et de prescriptions urbaines dans les orientations d'aménagement la zone AUM1 n°04 de la ZAC de la Méricotte à Poitiers.
 - Reclassement en zone naturelle (N2) de 3 ha classés en zone AUM1 et dévolus à un parc et une coulée verte sur le secteur de la ZAC de la Méricotte à Poitiers.
 - Ouverture à l'urbanisation de 3 ha de zone AUM2 au lieu-dit « Sur Celle » à Migné-Auxances.
 - Reclassement de 3 ha de zones U3 et AUM2 à Migné-Auxances.
 - Reclassement en zone urbaine mixte (U2r1-2) d'une parcelle

bâtie classée en zone urbaine commerciale (UC) pour être cohérent avec les usages de la construction à Saint-Benoît

- Suppression de l'emplacement réservé n°25 à Buxerolles car l'aménagement de voirie a été réalisé par la commune.



2 - PROCÉDURE DE RÉVISION R6 DU PLU

Elle va se dérouler sur les 3 prochaines années avec une approbation par le conseil de Grand Poitiers dans le 1^{er} trimestre 2019. La révision n°6 aura notamment pour objectifs d'actualiser, de conforter et de préciser le projet urbain en intégrant :

- Les différentes réflexions communautaires conduites depuis la précédente révision.
- Les réflexions conduites en matière de patrimoine naturel et urbain.
- Les évolutions liées aux réflexions portées par d'autres acteurs et/ou à des échelles territoriales différentes.
- Un volet habitat et un volet déplacements permettant au futur PLU révisé de tenir lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Déplacements Urbains (PDU) en cohérence avec les attendus de la loi ALUR.
- La couverture de l'intégralité du territoire de Grand Poitiers par un document unique.
- La prise en compte d'un certain nombre de contraintes extérieures et la compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Seuil du Poitou en cours d'élaboration.



Un dimanche de la fête des mères animé sur Fontaine-le-Comte :

« Marché en Fête », « Vide-grenier » et « Troc de Plantes » ont contribué à rendre encore plus festif la fin de semaine.



La « Fête des Voisins » 2015 :

Rue Rabelais et Rue Flaubert



Deux rendez-vous à ne pas manquer !

Fête Nationale du mardi 14 juillet

Les festivités débuteront dès 21 h 30 devant la mairie pour la traditionnelle retraite aux flambeaux et se termineront dans le pré de l'abbaye pour un magnifique feu d'artifice.



Journée des Associations du samedi 5 septembre

9 h 30 – 12 h 30 / 14 h – 18 h

Venez à la rencontre des différentes associations ! Certaines feront des démonstrations et un diaporama de présentation défilera toute la journée.

Nuits Romanes 2015 REGION POITOU-CHARENTES



Vendredi 10 juillet à l'abbaye de Fontaine-le-Comte.

Mù « Cinématique des fluides » par Compagnie « Transe Express ». Un spectacle d'Art céleste, monumental et lumineux où musiques, images, prouesses corporelles et techniques envoleront les cœurs. Conçu comme une immersion dans la matière, le spectacle met en jeu une structure originale qui s'ouvre comme une boîte à musique géante. Manipulée par une grue télescopique, une étoile de l'air habitée de gargouilles-salamandres dialogue avec les musiciens-étamines d'une anémone articulée...

Une performance aérienne stupéfiante et grandiose où chacun sera transporté dans une féerie visuelle et musicale débordante...

Renseignements : villa Fontanella – contact@villafontanella.fr



Associations Culturelles

Commémoration du 8 mai 1945 avec les Anciens Combattants

Dates à retenir

11 novembre : cérémonie aux monuments
aux morts et aux cimetières

14 novembre : concours de belote au
Complexe des Châtaigniers

Début décembre : voyage de la journée
« Noël avant Noël »



La manifestation du 8 mai marquant le 70^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 39/45 débuta au monument aux morts. Au cours de cette dernière le général Dominique DE CORTA remit la croix de guerre avec la palme à Claude RIVAUD, membre de la section qui a été blessé dans le maquis lors de la seconde guerre mondiale. Ensuite, lors du vin d'honneur, le président Robert AIGRET délivra la médaille de bronze de l'Union Fédérale à Guy PROUTEAU et le diplôme d'honneur de la Fédération à Bernard DAVID. Un nombreux public a suivi cette manifestation dans nos deux communes de Fontaine-le-Comte et de Croutelle. On a remarqué la présence du major de la gendarmerie, de deux capitaines représentant l'autorité militaire, de Philippe BROTTIER, Maire de Fontaine-le-Comte, d'Arnaud ROUSSEAU, Premier adjoint de Croutelle ainsi que d'adjoints et de membres des municipalités respectives. Cependant pour la troisième fois consécutive, on regrette l'absence des enfants des écoles malgré l'invitation faite comme d'habitude. Ce fut notre madelon qui officia à leur place. Il faut signaler aussi que deux membres de notre section ont été décorés à Poitiers de la médaille militaire, il s'agit de Bernard BABIN et Guy JEUDY.



Les Gars'elles Fontenoises

L'association permet aux coureurs jusqu'à présent souvent individuels, confirmés ou non, de se retrouver pour partager la course à pied dans un esprit de convivialité, de joie et bonne humeur sur la commune de Fontaine-le-Comte. Actuellement, nous nous retrouvons le dimanche matin à 9h30 devant la mairie de Fontaine-le-Comte pour un départ commun. Si vous souhaitez nous rencontrer ou partager quelques kilomètres, venez-nous retrouver le dimanche matin à 9 h 30 devant la mairie.



Ecole de Musique - Symphonie

L'école de musique Symphonie souhaite élargir son offre instrumentale et profiter de la présence d'un très bel instrument dans l'église de Béruges pour proposer à partir de septembre 2015 des cours individuels d'orgue. Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez plus d'informations, faites-vous connaître dès à présent auprès du secrétariat de Symphonie, par mail à symphonie.emri@gmail.com ou par téléphone auprès de Chantal Protin au 06 77 09 11 87.



Associations de Loisirs

L'expo des Amis de l'Image : un rendez-vous grand public les 3 et 4 octobre prochain

Le club photo des Amis de l'Image de Fontaine-le-Comte donne rendez-vous au public pour son exposition annuelle les 3 et 4 octobre 2015.

Les travaux photographiques, suivant l'inspiration et le travail de chaque adhérent, ne manqueront pas de vous séduire, vous surprendre, vous étonner... Les photographes seront là pour échanger sur leurs démarches personnelles.

Quelques travaux des Amis de l'Image sélectionnés lors de concours nationaux, comme une façon d'illustrer les passions et de vous inviter à les partager.



'Violettes'
de Christine
Sauzeau



'Rémond'



'Le match' de A. Bouchard



Associations : social, aide, conseils



27 ! 27 septembre 2015 ! 27^{ème} édition ...

Les Virades de l'espoir
pour vaincre la mucoviscidose

Le dernier dimanche de septembre, à nouveau, nous faisons appel à votre générosité et à votre solidarité. Il s'agit, ce jour-là, d'œuvrer contre la maladie génétique la plus fréquente, maladie aux conséquences redoutables que l'on ne sait pas encore guérir même si l'amélioration de la qualité des soins permet d'augmenter l'espérance de vie des malades. Merci de nous faire signe dès maintenant si vous pouvez apporter votre temps de bénévole ce jour-là. **Merci d'être à nos côtés.**



Contacts :

Alain NATUREL - Tél. : 06.64.48.81.50 Mél : alain.naturel@sfr.fr
Francis DEVAULT - Tél. : 06.88.89.94.53 Mél : francis.devault@g-mail.com



Association pour le Don de Sang Bénévole de Crouelle – Fontaine-le-Comte – Ligugé

L'association des donneurs de sang bénévole des communes de Crouelle, Fontaine-le-Comte et Ligugé vous informe que les 2 prochaines collectes 2015 se dérouleront :

- Le jeudi 23 juillet 2015 de 15 h 00 à 19 h 00 au complexe des Châtaigniers.
- Le jeudi 22 octobre 2015 de 15 h 00 à 19 h 00 au complexe des Châtaigniers.

Les besoins augmentent tous les jours, encore plus en période de vacances et les stocks sont au plus bas. Aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins. Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont indiqués dans deux grands cas de figure : les situations d'urgence et les besoins chroniques qui concernent des patients que seule une transfusion sanguine peut contribuer à guérir ou à soulager.

Venez nombreux tendre le bras pour participer à cet acte citoyen et généreux.



Association Sportive



Les Corps-Beaux de Fontaine - Pétanque

Le vendredi 1er mai : l'équipe vétérans composée de Régis MIGUET, Gérard DUPONT et Jean Jacques BRUNET devient Championne départementale à Civray et participe au championnat de France le week end du 14 Juin à St CANNAT(13)



Le dimanche 21 juin : organisation d'ateliers de précision (tir et point) destinés aux féminines du département dans le parc de Colunga

Le mercredi 16 Septembre : en collaboration avec le lycée Réaumur et les établissements "Oasis-Terra Nova", le club présentera un accessoire d'aide à la pratique de la pétanque installé sur fauteuil roulant pour enfants polyhandicapés dans le parc de Colunga

Le samedi 3 octobre : accueil et organisation d'une journée de championnat départemental 3e division des clubs par équipes masculines dans le parc de Colunga.

Le dimanche 4 octobre : accueil et organisation d'une journée de championnat départemental 1e division des clubs par équipes féminines dans le parc de Colunga.

Novembre 2015 : assemblée générale du club

AGENDA



JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE

Juillet

- Vendredi 10 juillet** **Nuit Romane**, Concert et Mise en Lumière : site abbatial dès 19 h - Gratuit
- Mardi 14 juillet** **Fête Nationale**, Retraite aux flambeaux : RDV de la mairie à 21 h 30 - Feu d'artifice dès 22 h 45 dans le pré de l'abbaye.
- Jeudi 23 juillet** **Don du Sang**, à 19 h au Complexe des Châtaigniers

Août

- Mercredi 12 août** **Permanence Vitalis**, devant la mairie de 10 h à 13 h

Septembre

- Samedi 5 septembre** **Journée des Associations**, Complexe des Châtaigniers de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Cinéma de Plein-Air du CAJ, le soir dans le pré de l'abbaye
- Samedi, dimanche 19 et 20 septembre** **Journées du patrimoine**, Site abbatial
- Dimanche 27 septembre** .. **Virade de l'Espoir**, Complexe des Châtaigniers toute la journée



fêtes & manifestations « **LES INCONTOURNABLES de FONTAINE** » 2015

vendredi

**10
juillet**

Nuit Romane

mardi

**14
juillet**

Fête Nationale

samedi

**05
sept.**

Journée
des Asso's / Cinéma de
Plein Air

samedi - dimanche

**19/20
septembre**

Journées du
Patrimoine

dimanche

**27
sept.**

Virade
de l'Espoir

dimanche

**11*
octobre**

La Trocante & Fête
de la Pomme

samedi

**05
décembre**

Marché de Noël

*et non le 18 octobre comme annoncé dans le Bulletin 2015



Informations

La Poste : fermeture d'été

Le bureau de poste de Fontaine-le-Comte sera exceptionnellement fermé du 27 juillet 2015 au 04 août 2015. Vous pourrez toutefois retrouver tous les services habituels dans les bureaux situés à proximité. Le bureau de Fontaine rouvrira ses portes le 5 août 2015 aux horaires habituels.